

# Code de conduite Yooz

Version 1.0 - Mai 2026

Entrée en vigueur interne  
à l'égard des collaborateurs :  
1er septembre 2026

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>6</b>	<b>Respecter la libre concurrence et prévenir la dépendance économique</b>	<b>30</b>
Présentation de Yooz	7	Prohibition des pratiques anticoncurrentielles	31
Valeurs de Yooz	8	Prévention face aux risques de dépendance économique	31
Objectif de ce Code	10	<b>Respecter la confidentialité et le traitement des données personnelles</b>	<b>32</b>
Destinataires de ce Code	10	Préservation de la confidentialité des informations	33
Relation de ce Code avec les contrats et les lois	11	Conformité au droit de la protection des données personnelles	34
Nos engagements	12	<b>Protéger l'environnement et agir de manière éco-responsable</b>	<b>36</b>
Nos attentes	12	Respect des normes environnementales	37
<b>Respecter les droits des personnes</b>	<b>14</b>	Mise en place d'une démarche éco-responsable	38
Respect des droits humains	15	<b>Mise en œuvre de ce Code</b>	<b>40</b>
Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains	16	Dispositif d'alerte en cas de manquement à ce Code	41
Respect des droits sociaux des travailleurs	18	Procédure à suivre en cas de question ou de doute sur l'application de ce Code	42
<b>Lutter contre les atteintes à la probité et à l'intégrité des affaires</b>	<b>20</b>	<b>À propos du non-respect de ce Code</b>	<b>44</b>
Prévention et lutte contre la corruption et le trafic d'influence	21		
Prévention des conflits d'intérêts	25		
Respect des restrictions commerciales internationales	26		
Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme	27		
Respect de la propriété intellectuelle	28		

# Préface

Chez Yooz, nous plaçons l'intégrité, la transparence et le respect au cœur de nos actions. Ce Code de conduite reflète les principes qui guident notre manière d'opérer, de collaborer et de créer de la valeur avec toutes nos parties prenantes.

Il exprime nos engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que notre volonté de conduire nos activités de manière exemplaire, partout où nous sommes présents. Ce document établit le cadre commun qui garantit la confiance, la qualité et l'équité dans toutes nos relations.

En partageant ce Code, nous affirmons clairement ce que nous attendons de nous-mêmes et de ceux avec qui nous travaillons : agir de façon responsable, durable et conforme à nos valeurs.

*Laurent Charpentier*

**Laurent Charpentier**  
Chief Executive Officer — Yooz





## Présentation de Yooz

Yooz est la solution Cloud de facturation électronique et d'automatisation du processus Purchase-to-Pay (P2P) la plus intelligente, la plus puissante et la plus facile à utiliser. Elle apporte des bénéfices inégalés en matière de productivité, rapidité et sécurité à plus de 7 000 clients et 600 000 utilisateurs dans le monde.

Son succès repose sur une combinaison unique : la puissance de ses technologies d'Intelligence Artificielle, sa simplicité d'utilisation et sa couverture complète. De la facturation électronique entrante et sortante jusqu'au processus P2P, elle accompagne chaque étape, de la gestion des achats au bon à payer.

Pure Player du SaaS, la société Yooz est avant tout une communauté professionnelle exceptionnelle, soudée et volontaire, formée par plus de 500 collaborateurs basés en France et aux États-Unis d'Amérique. Certifié « Great Place To Work » depuis 2021, Yooz offre un cadre de travail exceptionnel à ses collaborateurs.

# Valeurs de Yooz

## A People's Company

Multiculturelle, notre équipe est conviviale, respectueuse, solidaire et prend plaisir à travailler ensemble. Passionnés d'innovation, nous rassemblons et développons les meilleurs talents.

### Qualités :

Solidarité, esprit d'équipe

Bienveillance

Convivialité

### Comportements :

Permettre à chaque collaborateur de s'épanouir et de donner le meilleur de lui-même

Recruter les meilleurs talents, constituer des équipes composées de profils et personnalités complémentaires, sachant travailler ensemble et partageant les valeurs Yooz

Construire des relations de qualité et de confiance, au sein des équipes et inter-équipes, et collaborer pour atteindre les objectifs globaux

## Working with Integrity

Nous sommes ouverts et intègres. Positifs, nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout de nos missions.

### Qualités :

Honnêteté

Transparence

Impartialité

### Comportements :

Avoir droit à l'erreur mais savoir apprendre de ses erreurs, tirer les leçons de ses expériences

Se remettre en question, évaluer la solution la plus «efficace», qui n'est pas obligatoirement la plus «facile»

Communiquer de manière franche et transparente, en interne et en externe, Oser communiquer sur ce qui fâche

## Striving for Excellence

En tout nous recherchons l'excellence. Nous aimons déléguer et prendre des initiatives afin d'atteindre les plus hauts niveaux de qualité.

### Qualités :

Créativité, Curiosité, Innovation

Rigueur et qualité

Implication, engagement, effort et persévérance

### Comportements :

S'engager individuellement et collectivement dans les actions

Être proactif, au pire réactif

Respecter ses engagements

## Driven by a customer-centric Ambition

Nous recherchons constamment la satisfaction de chacun de nos clients et concrétisons cette ambition commune en étant efficaces, responsables et agiles.

### Qualités :

Agilité

Sens du service client

Ecoute active

### Comportements :

Comprendre les enjeux de nos clients pour leur apporter continuellement notre meilleure expertise

Faire preuve de flexibilité, être positif, éviter de dire non en trouvant des solutions

Mettre le client au centre de toutes nos actions afin de créer une relation de confiance sur le long terme et de les transformer en ambassadeurs de Yooz

## Objectif de ce Code

**Le présent Code de conduite (ci-après le « Code ») énonce le socle minimum de règles devant servir de référence dans l'exercice de toute activité professionnelle, et ce, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.**

Yooz a jugé nécessaire de formaliser, sur la base des valeurs précitées, un ensemble de règles qui reflète sa culture et l'expression de ses engagements. En somme, le présent Code correspond à la feuille de route de Yooz pour exercer ses activités dans les conditions les plus transparentes et conformes et exiger de ses partenaires et collaborateurs le meilleur d'eux-mêmes.

## Destinataires de ce Code

Ce Code s'applique à tous les partenaires commerciaux de Yooz (ci-après les « Partenaires ») dans la mesure où il peut leur être applicable. Il s'applique également à tous les collaborateurs Yooz (ci-après les « Collaborateurs »).

## Relation de ce Code avec les contrats et les lois

Ce Code doit être lu en lien avec tous les accords qui régissent les relations d'affaires entre Yooz et les Partenaires.

Les règles du présent Code sont impératives. Toutefois, elles ne sauraient réduire ni se substituer aux lois et règlements applicables. En cas de divergence entre les règles de ce Code et une disposition légale, la norme la plus exigeante devra être appliquée.



## Nos engagements

Yooz s'engage à respecter les règles exposées dans ce Code, et à ce titre, chaque Collaborateur se doit de les observer, dans la limite de ses fonctions et de ses responsabilités, et de contribuer à leur mise en œuvre dans l'exercice quotidien de ses activités, notamment en s'assurant de leur bonne application au sein de son équipe ou par les personnes qui sont sous sa responsabilité.

## Nos attentes

Les Partenaires sont invités à prendre connaissance des règles énoncées dans ce Code, à les comprendre, à y adhérer et à les faire siennes.

Les règles contenues dans ce Code doivent être appliquées par les Partenaires en permanence tout au long des relations contractuelles qui les lient à Yooz. Les Partenaires sont d'ailleurs invités à faire leurs meilleurs efforts pour diffuser, en substance, ces règles auprès de tous ceux qui collaborent avec eux.

Eu égard ce qui précède, les Partenaires reconnaissent expressément que le respect des règles exposées dans le présent Code constitue une condition nécessaire à une relation pérenne avec Yooz.





# Respecter les droits des personnes

## Respect des droits humains

L'expression « droits humains » désigne les droits reconnus à tous les êtres humains sans distinction aucune, qu'ils soient prévus par les engagements internationaux souscrits par les États ou par les lois et règlements nationaux pertinents des États.

Vous devez respecter les droits humains dans toutes vos activités et partout où vous exercez ces activités, tels que les droits humains internationalement reconnus dans :

- ✓ La Charte internationale des droits de l'homme qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- ✓ Les conventions fondamentales de l'*Organisation internationale du travail* (OIT)
- ✓ Le pacte mondial des Nations Unies
- ✓ Les principes directeurs de l'*Organisation de coopération et de développement économiques* (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales

À cette fin, il est recommandé de mettre en place des procédures internes d'évaluation régulière des risques d'atteintes aux droits humains et d'engager les actions correspondantes s'il y a lieu, telles que des mesures adaptées de prévention, d'atténuation de ces risques et, le cas échéant, de remédiation.

## Lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Partout où vous exercez vos activités, vous devez respecter toutes les réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes notamment contemporaines, telles que la traite d'êtres humains et l'exploitation à des fins de travail, et plus globalement toutes les situations d'exploitation qu'une personne ne peut refuser ou quitter en raison de menaces, de violence, de coercition, de tromperie et/ou d'abus de pouvoir.

Vous devez implémenter toutes les mesures, déclarations, procédures et dispositifs opérationnels requis par lesdites réglementations. À ce sujet, Yooz a notamment publié une déclaration (intitulée « Modern Slavery Statement ») sur son site internet institutionnel. Pour la consulter, veuillez suivre le lien suivant : [Yooz - Modern Slavery Statement](#).



## Respect des droits sociaux des travailleurs

Afin de garantir aux employés un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement propice à leur bien-être, vous devez promouvoir et protéger leurs droits à tout instant, peu importe qu'ils s'agissent de droits reconnus comme fondamentaux ou non.

Par exemple, vous veillerez :

- ✓ À proscrire toute forme de harcèlement, qu'elle soit physique, morale, sexuelle et/ou sexiste, et plus généralement tout comportement portant atteinte à la dignité des employés ou tendant à créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant
- ✓ À mettre en place une politique d'hygiène, de santé et de sécurité des employés, notamment via un plan et un système de gestion de la prévention des risques professionnels à jour
- ✓ À respecter le cadre légal en matière de temps de travail et de droit au repos hebdomadaire
- ✓ À garantir l'équité de traitement et l'égalité des chances des employés
- ✓ À permettre aux employés de se développer professionnellement et personnellement via un suivi attentif de leur formation
- ✓ À interdire le travail forcé, obligatoire ou dissimulé, le travail des enfants, ainsi que toute forme de discrimination
- ✓ À respecter la liberté syndicale et de négociation collective, le droit à la pause et à la déconnexion des employés
- ✓ À mettre en place une politique active en matière de handicap en encourageant notamment l'emploi et l'intégration des salariés en situation de handicap et en accompagnant les personnes en cas de survenance d'un handicap au cours de la vie professionnelle



# Lutter contre les atteintes à la probité et à l'intégrité des affaires

## Prévention et lutte contre la corruption et le trafic d'influence

### Qu'est-ce que la corruption ?

Un fait de corruption est un acte consistant à donner, proposer, promettre, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un avantage dans l'intention d'influencer le comportement de quelqu'un. La corruption implique donc au moins deux acteurs :

- ✓ Celui qui propose ou donne l'avantage injustifié en contrepartie d'une faveur (le corrupteur)
- ✓ Celui qui accepte ou reçoit l'avantage injustifié en contrepartie d'une faveur (le corrompu)

Un avantage indu (ou injustifié) peut être un cadeau, de l'argent, une invitation à un repas coûteux, des places pour un événement sportif ou culturel prestigieux, un don à une association ou à un parti politique, un logement gratuit, la réduction d'un prix de vente, une annulation de dette ou d'une obligation, le renouvellement d'un contrat, etc.

Le montant importe peu : qu'il soit important ou modique, il pourra néanmoins être qualifié d'avantage injustifié. D'ailleurs, le simple fait de proposer, de solliciter ou d'accepter un avantage injustifié est qualifié de corruption et est sanctionné à ce titre, même si l'avantage n'est pas effectivement accordé ou versé et indépendamment de l'accomplissement ou non de l'acte escompté.

Enfin, la corruption peut s'étendre à tout individu et peut prendre des formes variées : impliquer un agent public ; prendre une forme indirecte où l'avantage est proposé ou reçu via un tiers comme un intermédiaire, un agent, un partenaire, etc. ; ou encore se présenter sous une forme passive (le corrompu se laisse « acheter » en acceptant un avantage indu) ou active (le corrupteur entreprend de proposer ou de donner un avantage indu).

## Interdire la corruption sous toutes ses formes

Vous devez proscrire toute forme de corruption, soit tous les actes consistant à donner, proposer, promettre, autoriser, solliciter ou accepter, directement ou indirectement, un quelconque bénéfice ou avantage indu de quel que valeur ou nature que ce soit (tel qu'un traitement de faveur, une décision favorable, une abstention, etc.) à une personne ou d'une personne.

Veillez noter que le fait d'offrir et/ou de recevoir un cadeau ou une invitation ne sont pas des actes illicites en soi lorsqu'ils sont donnés ou reçus sans en attendre une contrepartie. C'est aussi le cas des cadeaux et invitations qui sont reçus ou proposés conformément aux pratiques et usages communément admis dans le monde des affaires.

Vous devez donc être vigilants sur :

1. La légalité du cadeau ou de l'invitation
2. La valeur du cadeau ou de l'invitation
3. Le contexte de l'offre du cadeau ou de l'invitation
4. La fréquence du cadeau ou de l'invitation

## Respect des lois anti-corruption

Vous devez vous conformer à toutes les lois et à toutes les réglementations relatives à l'anti-corruption en vigueur dans les pays où vous exercez vos activités, et notamment les normes en la matière ayant une portée extraterritoriale telles que le *Bribery Act* du Royaume-Uni et le *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis d'Amérique.





## Prévention des conflits d'intérêts

**Dans le contexte des entreprises, un conflit d'intérêts désigne toute situation où les intérêts personnels d'un employé entrent ou pourraient entrer en conflit avec ceux de l'organisation qui l'emploie, de telle sorte que cette interférence soit de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions.**

Par exemple, constitue un conflit d'intérêts le fait, pour un individu chargé de pourvoir un poste de travail au sein d'une entreprise, d'avoir un lien personnel de parenté (auquel cas on parlera de risque de « népotisme ») avec un candidat à ce poste.

Autre illustration, constitue un conflit d'intérêts le fait, pour un collaborateur de l'entreprise, d'intervenir ou d'agir

pour qu'elle fasse l'acquisition de biens ou services fournis par une entité tierce au sein de laquelle l'un de ses proches exerce des responsabilités susceptibles d'influencer le déroulement du contrat en cause.

Les conflits d'intérêts ne sont pas illicites en tant que tels, mais ils peuvent créer un contexte propice à des faits de corruption. C'est pourquoi, vous devez prévenir la survenance de toute situation susceptible de générer des conflits d'intérêts pouvant affecter l'objectivité d'une décision professionnelle.

À cette fin, il convient de mettre en place une démarche proportionnée tendant à cartographier les situations à risques, d'apprécier les cas identifiés de manière objective et collégiale et de les gérer le cas échéant.

Il est conseillé, à titre de bonnes pratiques, de tenir un registre des situations de conflit d'intérêts récurrentes, élaboré à partir des déclarations volontaires de conflits d'intérêts ou de liens d'intérêts des membres de votre personnel.

## Respect des restrictions commerciales internationales

Vous devez vous conformer à l'ensemble des mesures économiques ou commerciales restrictives internationales telles qu'adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre notamment par :

- ✓ Le Conseil de Sécurité des Nations Unies
- ✓ L'Union Européenne
- ✓ La République Française au travers de la Direction Générale du Trésor
- ✓ Le gouvernement américain au travers de l'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) du Trésor américain et/ou le *Bureau of Industry and Security* (BIS) du Département du commerce américain
- ✓ Le Royaume-Uni au travers de *Her Majesty's Treasury*
- ✓ Toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables

De manière générale, les ventes et autres transferts de produits, de services ou de technologies que vous effectuez ne sauraient en aucun cas contrevenir aux lois et règlements applicables aux contrôles des importations et des exportations, aux embargos et aux douanes, en place dans les pays où vous exercez vos activités.

## Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Vous devez respecter l'ensemble des dispositions légales et réglementaires nationales, européennes et internationales qui vous sont applicables dans la conduite de vos activités, partout où vous opérez, en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

À cet égard, il convient de n'entretenir de relations commerciales avec des tiers que si leurs activités sont conformes auxdites normes et si leurs actifs financiers et leurs liquidités proviennent de sources légitimes.



## Respect de la propriété intellectuelle

L'expression « propriété intellectuelle » désigne l'ensemble des droits portant sur les créations issues de l'intellect humain, telles que notamment les inventions, les signes distinctifs, les titres, les logos, les designs, les dessins industriels, les œuvres littéraires et artistiques, les noms et images utilisés dans le commerce, etc.

Vous devez respecter les droits de propriété intellectuelle de Yooz, tout comme vous avez l'obligation de respecter ceux des autres. Tous les actifs immatériels sont précieux et doivent donc être utilisés avec précaution, de manière convenable, raisonnée et responsable, en préservant un usage où ils sont mis en valeur.



# Respecter la libre concurrence et prévenir la dépendance économique

## Prohibition des pratiques anticoncurrentielles

Comme tout agent économique, vous êtes tenus de respecter les législations en matière de concurrence (on parle de « lois antitrust ») des pays où vous exercez vos activités, de telle sorte à œuvrer au maintien de la libre concurrence et ainsi garantir un environnement vertueux et propice au développement des affaires.

Ce faisant, sont interdites toutes les pratiques illégales ou déloyales ayant pour objet d'empêcher, d'entraver, ou de fausser la concurrence sur un marché, notamment les ententes sur les prix, sur la répartition des marchés et de la clientèle, ainsi que les abus de position dominante.

## Prévention face aux risques de dépendance économique

Les Partenaires reconnaissent qu'ils ne doivent pas être économiquement dépendants de Yooz, et à ce titre, il leur incombe de prévenir et de remonter toute situation de dépendance économique. Si cela advient, Yooz et le Partenaire se rapprocheront pour étudier de concert la possibilité de mettre en place des mesures de remédiation.



# Respecter la confidentialité et le traitement des données personnelles

## Préservation de la confidentialité des informations

Conformément à vos engagements et devoirs de confidentialité, ne divulguez aucune information confidentielle à quiconque d'autre que la ou les personnes à qui cette information est destinée, sauf sur autorisation ou par prescription juridique.

Toutes les informations confidentielles doivent être gardées et rester confidentielles, dans la mesure où leur divulgation non autorisée peut causer un préjudice particulièrement significatif à leur propriétaire.

## Conformité au droit de la protection des données personnelles

La protection des données personnelles (ou *personal data protection* en anglais) protège « les données à caractère personnel », c'est-à-dire toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, etc.

Vous devez traiter ces données dans le respect des textes légaux et réglementaires nationaux, européens et internationaux, applicables en matière de protection de données à caractère personnel.

Une formation et une sensibilisation continue de vos équipes doit être mise en place, afin que chaque collaborateur soit attentif et soucieux de ne pas porter atteinte, volontairement ou non, d'une quelconque façon, aux lois et règlements en vigueur : respecter les droits des personnes concernées, mettre en place des accords pourvus des mentions contractuelles obligatoires en cas de sous-traitance ou de co-traitance de données personnelles, mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de sécurité appropriées, etc.



## Respect des normes environnementales

Yooz assume la responsabilité de mener ses activités dans le respect de l'environnement et de minimiser les effets négatifs que ces activités pourraient causer.

Le respect de toutes les réglementations relatives à la protection de l'environnement est donc essentiel pour Yooz.

Dans ce cadre, il vous appartient de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour identifier les risques environnementaux liés à vos activités et de prévenir, d'atténuer, et le cas échéant, de réparer les impacts négatifs de vos activités sur l'environnement.

Protéger  
l'environnement  
et agir de manière  
éco-responsable

## Mise en place d'une démarche éco-responsable

Afin de répondre aux objectifs de la lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles, il importe d'améliorer de manière constante vos performances en matière d'impact environnemental, notamment via la mise en œuvre des mesures suivantes :

1. La réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre liées à vos activités dans une logique de stratégie bas carbone
2. La lutte contre le gaspillage
3. La réduction des déchets et la promotion de leur recyclage ou réutilisation
4. L'optimisation des consommations énergétiques
5. La promotion de l'économie circulaire



# Mise en œuvre de ce Code

## Dispositif d'alerte en cas de manquement à ce Code

Une procédure de recueil de signalement est mise en place au sein de Yooz. Cette procédure d'alerte interne ouvre à chaque Collaborateur la faculté de signaler des conduites ou des situations contraires aux règles du présent Code, tels que des faits de corruption, des actes de harcèlement ou encore des comportements discriminatoires.

Ainsi, tout Collaborateur peut faire un signalement à tout moment en adressant un courrier électronique dédié à cet effet : [alerte@getyooz.com](mailto:alerte@getyooz.com). Dans ce cas, le Collaborateur lanceur d'alerte bénéficie de la garantie de confidentialité de sa démarche et d'un dispositif de protection lorsqu'il agit de bonne foi, et ce, dans la mesure du possible et dans les limites fixées par la réglementation applicable.

En particulier, Yooz ne tolère aucune sanction ou représailles contre un Collaborateur qui a, en toute bonne foi, demandé conseil ou signalé un comportement douteux ou une violation avérée ou potentielle de ce Code.

Il est rappelé que l'ensemble de ce dispositif d'alerte est facultatif. Aucune sanction ni conséquence ne seront prises à l'égard d'un Collaborateur qui n'en aurait pas fait l'usage. Néanmoins, cette procédure doit être utilisée de bonne foi et pour le seul objet qu'elle encadre.

Cette procédure d'alerte interne est également ouverte à tout autre partie prenante externe, et en particulier les Partenaires de Yooz. En tout état de cause, les Partenaires doivent mettre en place des dispositifs de traitement des alertes pour permettre à leurs employés, fournisseurs, clients et autres parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements contraires aux règles de ce Code.

Enfin, les Partenaires doivent notifier à Yooz toute violation suspectée ou avérée aux règles du présent Code, dont ils ont eu connaissance, et ils doivent raisonnablement chercher à les traiter par des mesures appropriées de remédiation et à prévenir la récurrence de ces manquements.

## Procédure à suivre en cas de question ou de doute sur l'application de ce Code

Tout individu souhaitant s'informer sur les règles exposées dans ce Code, ou voulant comprendre comment les appliquer et les respecter, doit s'adresser aux services compétents de son organisation qui sont chargés de la mise en œuvre interne de ces règles, y compris en fournissant des informations complémentaires et des conseils en cas de doutes et de besoins qui leur sont remontés.

Au sein de Yooz, les Collaborateurs peuvent s'adresser à tout moment au département des ressources humaines et au département juridique, lesquels sont spécifiquement habilités à les accompagner sur ces questions.





Tout Collaborateur qui agirait en violation du présent Code pourra, selon la nature et la gravité du manquement constaté, faire l'objet d'une sanction disciplinaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur et les dispositions légales applicables, sans préjudice de l'engagement éventuel de sa responsabilité conformément aux dispositions applicables.

En outre, toute violation par un Partenaire des règles exposées dans ce Code est considérée comme une violation significative des accords qui lient ce Partenaire à Yooz. En pareille hypothèse, Yooz pourra exercer tout droit octroyé en vertu desdits accords ou de la réglementation applicable, y compris la cessation totale de leur collaboration, voire entreprendre toute action ou réclamation dont il disposerait.

# À propos du non-respect de ce Code



[getyooz.com](https://getyooz.com)

© 2026 Yooz France - Tous droits réservés  
Crédits photos : Adobe Stock - GettyImages

